

JURIS URBA SUD

NICE

12 Av Auber – Le Palais Flora

☎ : 04 93.88.61.48 (L.G.)

Fax : 04.93.88.63.13

SERVICE D'URBANISME

Conseil en Urbanisme

D.JACQUET. D.E.S. Droit privé option notariat

ANTIBES

2 Place Général de Gaulle

06600 ANTIBES

☎ : 04.92.90.44.00

Fax : 04.92.90.44.01

OCEANIS DEVELOPPEMENT

125 Rue Gilles Martinet

34070 MONTPELLIER

VOS REF :

Antibes, le 18.01.12

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Durée de validité de ce document : 6 mois

Propriétaire : SAS OCEANIS PROMOTION

Rue de la Gare

EYSINES

Cadastrée : AB 123 530

Acquéreur : XXXXXXXXXX

❖ **Situation du bien au regard des plans de prévention de risques naturels prévisibles :**

✓ Plan de prévention des risques naturel prévisible d'inondation approuvé le 07.07.05 : **bien situé dans une zone non exposée au risque.**

❖ **Situation du bien au regard des plans de prévention de risques technologiques prévisibles :**

✓ **Il n'existe pas** de plan de prévention des risques technologique prévisible sur la commune de EYSINES, qu'il soit prescrit, approuvé ou appliqué par anticipation.

❖ **Situation du bien au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité :**

✓ En application des articles R. 563-4 et R 125-23 du code de l'Environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 relatifs à la prévention du risque sismique et délimitant de nouvelles zones de sismicité de territoire français, **la commune est située dans une zone de sismicité faible (2).**

JURIS URBA SUD
2 Place Général de Gaulle
06600 ANTIBES
Tél: 04 92 90 44 00 - Fax 04 92 90 44 01
SIREN : 849 800 872

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du 13 juillet 2007

modifié le
18/07/2011

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal 33 EYSINES
Rue de la Gare

Référence cadastrale AB 123 530

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui nonX

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui nonX

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>
Avalanche <input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Sécheresse <input type="checkbox"/>
Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Volcan <input type="checkbox"/>
Feux de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** oui nonX

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit *** oui nonX

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique Effet de surpression Effet toxique

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R. 563-4 et R.125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 relatifs à la prévention du risque sismique et délimitant de nouvelles zones de sismicité du territoire français.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 1 zone 2X zone 3 zone 4 zone 5

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Extrait de la carte de zonage réglementaire du PPRn inondation approuvé le 07.07.05.

Extrait du plan cadastral

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom
rayer la mention inutile

SAS OCEANIS PROMOTION

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom
rayer la mention inutile

XXXXXXXXX

9. Date

à ANTIBES

JURIS URBA SUD

2 place Gédéon de Gaulle

06500 ANTIBES

Tel 04 92 99 44 00 - Fax 04 92 99 44 01

STAN : 345 899 872

le 18/01/12

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

Département :
GIRONDE

Commune :
EYSINES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
C.D.I.F. BORDEAUX II - S. D. C
Cité Administrative - Boite 53 Tour A -
11ème Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax 05 56 24 86 21

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/01/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PRÉFECTURE DE LA GIRONDE
 Service Prévention Régionale (Sécurité et Prévention Catastrophes)
 Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
 DE LA GIRONDE

PLAN DE PRÉVENTION
 DU RISQUE INDUSTRIEL

Aire d'agglomération Bordeaux

COMMUNE D'EYSINES

Carte de zonage réglementaire

LEGENDE

VOIR FEUILLE ANNEXE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile

Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE LA GIRONDE

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Aire élargie de l'agglomération Bordelaise

COMMUNE D'EYSINES

Carte de zonage réglementaire

ZONAGE



Zone rouge :

Elle est constituée du champ d'expansion de la crue de référence centennale et doit préserver le champ de la crue, globalement inconstructible.



Zone rouge hachurée bleue :

Elle est constituée du secteur urbanisé situé sous moins d'1m d'eau en centennal et reste un secteur urbanisable mais avec prescriptions constructives.



Zone rouge hachurée bleue liseré rouge :

Elle est constituée des parties basses des secteurs urbanisés situés sous moins d'1m d'eau en centennal et sous plus d'1m d'eau en exceptionnel et reste un secteur urbanisable mais avec prescriptions constructives et limitation des établissements sensibles.



Zone jaune :

Elle est constituée du secteur urbanisé non inondable en centennal et mais inondable en exceptionnel et reste un secteur urbanisable mais avec limitation des établissements sensibles.



Limite de l'emprise des crues (tracé approximatif)



Limite communale